



**AGROBIOSCIENCES**

**CYCLE BIEN-ÊTRE ANIMAL**

**Pré-forum de Vic-en-Bigorre**

JANVIER 2002

# **LE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE**

*Robert Dantzer*

Edité par la Mission Agrobiosciences. La Mission Agrobiosciences est financée dans le cadre du contrat de plan Etat-Région par le Conseil Régional Midi-Pyrénées et le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Alimentation et des Affaires rurales.

Renseignements: 05 62 88 14 50 (Mission Agrobiosciences)

Retrouvez nos autres publications sur notre site : <http://www.agrobiosciences.org>



# Portrait

## **Robert Dantzer**

Docteur vétérinaire

Le propos est clair, l'élocution savamment rythmée. Robert Dantzer est un orateur de talent sachant capter naturellement l'attention. Né en 1944, il décroche ses diplômes de docteur-vétérinaire et de docteur ès-sciences en 1967, à Toulouse. Aujourd'hui, directeur de l'Unité de Recherches de Neurobiologie Intégrative de l'Inserm à Bordeaux, ses recherches portent sur les interactions hormones-comportement (la psycho-neuroendocrinologie) et les relations entre le système nerveux et le système immunitaire (la psycho-neuroimmunologie).

Infatigable, il multiplie les titres et les fonctions : Directeur de recherche à l'Inra, institut au sein duquel il coordonne les activités des chercheurs qui oeuvrent dans le domaine du comportement et du bien-être animal, il jette de précieux ponts entre l'agronomie et la santé. Mais ce n'est pas tout. Également professeur dans différentes Universités françaises, il siège aussi depuis de nombreuses années au Comité scientifique de la santé animale et de la protection animale, à Bruxelles. Enfin, il est l'auteur ou le co-auteur de plus de 300 articles scientifiques originaux, de près de 80 chapitres dans des ouvrages collectifs et de plusieurs livres (1) sur les émotions, les relations stress-maladie et le stress en élevage intensif, dont le dernier en 2001 avec Florence Burgat sur le thème qui nous intéresse : « Les animaux d'élevage ont-ils droit au bien-être ? ».

(1) Lire la rubrique « Pour en savoir plus » en fin de cahier.

**Qu'est-ce que le bien-être animal ? Comment et pourquoi cette notion s'est-elle peu à peu répandue dans nos sociétés ? Et comment quantifier, qualifier, identifier, cet état chez les animaux d'élevage ? Si chacun d'entre nous a une perception intuitive de cette notion, il reste plus compliqué de la formuler clairement. Elle demeure « confuse, voire difficile à comprendre ». Pour nous aider à y voir plus clair, Robert Dantzer retrace l'histoire du principe de bien-être animal dans la société et dans le milieu professionnel de l'élevage et recense les éléments qui concourent à sa définition, sa description et son étude scientifique.**

En ce 8 janvier 2002, un épais brouillard s'abat sur Vic-en-Bigorre et la campagne bigourdanne. On n'y voit pas à cinq mètres. Pourtant, une centaine de personnes se pressent au Centre multimédia pour écouter et discuter avec Robert Dantzer, tout droit arrivé de Bordeaux par le chemin de Jeanne d'Albret, la mère d'Henri IV. Ceux qui ont fait le déplacement ne regretteront pas cette heure d'un exposé brillant, suivie d'un débat non moins intéressant.

Pour commencer, Robert Dantzer évoque les profondes évolutions qui ont traversé l'agriculture ces dernières décennies. Une formidable modernisation qui a pour conséquence que l'éleveur contemporain évolue dans un contexte bien différent de celui de ses pairs. « En fait, le monde de l'élevage, comme celui des productions végétales, s'est ouvert à la société. Dès lors, il se trouve confronté aux grands problèmes qui la traverse. » Alors qu'autrefois l'élevage était « l'affaire des paysans, des éleveurs et que le ministère de l'Agriculture était un Etat dans l'Etat », les éleveurs décidaient eux-mêmes de ce que seraient leurs produits. Aujourd'hui, le monde de l'élevage se laisse guidé par les exigences des consommateurs. Dès lors, « la société imprime sa marque à un produit et, au-delà, à son origine, c'est-à-dire à l'animal d'élevage ». Du coup, les critères auxquels doivent répondre les produits alimentaires issus de l'élevage ont évolué. « De nos jours, un produit d'origine animal doit non seulement obéir à un certain nombre d'exigences hygiéniques - il doit être sain -, mais également posséder des qualités organoleptiques et avoir, la nouveauté est certainement là, une valeur éthique.» (1)

**« Dans le monde de l'élevage, la notion de bien-être animal vient de deux courants complémentaires : d'une part, de l'évolution même de l'élevage au travers de l'industrialisation ; d'autre part, de l'évolution du statut de l'animal, en tant qu'être vivant et en tant qu'être sensible.»**

Concernant l'évolution de l'élevage, le conférencier rappelle combien le monde agricole a évolué, à quel point l'élevage a changé. Une autre époque. « Nous sommes passés de ces élevages un peu accessoires, assurant un complément de revenu aux paysans, à des élevages spécialisés, industrialisés, où les grandes densités, la claustration, le confinement, l'absence de lumière naturelle sont devenus la norme ». Pire, leur fonctionnement en circuits fermés et leurs bâtiments clos apparaissent aux yeux du public comme des élevages cachés. « Et bien-sûr, tout ce qui est caché devient éminemment suspect. Quand on ne voit pas les choses, on subodore qu'elles ne sont peut-être pas très nettes. Ceci étant, au delà du fantasme, il faut rappeler quelques vérités, à savoir que la surface au sol de l'animal d'élevage est chichement comptée. Elle s'est rétrécie de façon considérable au travers de ce processus d'industrialisation. » (2). Dans ce contexte de l'élevage intensif, c'est l'environnement global de l'animal qui est devenu de plus en plus restrictif. Autrefois, les animaux de ferme arrivaient parfois, dans les cours ou dans leurs réduits, à faire ce qu'ils font à l'état naturel, battre des ailes ou prendre un bain de poussière pour une poule, fouir le sol avec son groin

pour le porc... Tout ceci n'est plus possible dans un univers bétonné ou grillagé. Aujourd'hui, la diminution drastique de la surface allouée à l'animal, l'entravement ou le confinement extrême le privent de la possibilité d'exprimer l'ensemble de son « répertoire comportemental ». Sans oublier, la rupture précoce des liens sociaux entre les mères et les jeunes. On est loin de l'image bucolique de la vache et de son veau. Aujourd'hui, le veau est retiré de la mère dès la naissance, mis au seau ou au nourrisseur. Quant aux porcelets des différentes portées, ils sont regroupés par poids pour constituer des lots homogènes et les mener, autant que possible, en même temps à l'abattage, etc. La société animale à l'état naturel n'existe plus dans le contexte de l'élevage moderne. Le lot a remplacé tout cela. Les animaux en tant qu'individus ont disparu. Ils ne sont plus connus que comme habitants de telle case. La vie de l'animal, de la naissance à l'abattage, est fractionnée en étapes successives sans compter toutes les mutilations (4) auxquelles on le soumet afin qu'ils ne s'agressent pas mutuellement dans ces espaces réduits». «L'élevage s'est donc énormément modifié. Vue de l'extérieur, cette modification s'est essentiellement traduite par l'augmentation des contraintes sur l'organisme animal ».

Deuxième point, l'évolution du statut de l'animal. « Simultanément à cette intensification, une réflexion philosophique et politique a démarré sur la place de l'animal dans la société. L'animal d'élevage n'échappe pas à ce questionnement. » poursuit R. Dantzer. Cette réflexion se matérialise à travers la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature, dans laquelle l'animal est pour la première fois décrit, dans le droit français, comme un être vivant sensible. « Comprenez, un être capable de ressentir des émotions, qui relèvent à la fois des domaines du plaisir et de la souffrance. Donc, quand je qualifie un animal d'être sensible cela veut dire qu'il n'est pas une simple machine à produire, avec des intrants d'un côté et une courbe de performance de l'autre, mesurée par un GQM, un Gain quotidien moyen, un indice de consommation, une courbe de lactation ou bien un nombre d'œufs pondus par an et par poule pondeuse. Un être vivant et sensible n'est pas une abstraction ».

Cette reconnaissance de la sensibilité nous impose en retour, rappelle le conférencier, un « certain respect » pour l'animal, et donc un « certain nombre de devoirs » dont celui de le protéger des abus, « puisqu' il ne peut se défendre tout seul ». « C'est donc une notion récente, inscrite dans le droit français en 1976, et dans la convention européenne sur la protection des animaux en élevage un peu plus tard (5) - convention qui a été ratifiée par l'ensemble des pays membres de la Communauté Européenne et qui est à l'origine de l'ensemble des directives émanant de Bruxelles qui fixent des normes ou des critères concernant le bien-être des animaux d'élevage ».

Mais de façon plus globale, notre attitude vis-à-vis de l'animal diffère selon la « catégorie » à laquelle il appartient. Selon qu'il soit d'élevage, de laboratoire ou de compagnie, selon l'usage que l'on en fait, il ne bénéficie pas des mêmes égards. « L'animal est défini par son utilité, qui définit son usage, donc ce qui est permis de ce qui est défendu, ce qui est considéré comme actes de bienveillance ou de cruauté (6). La société protège l'animal dans le cadre de son utilité, dans le cadre de l'usage pour lequel il a été élevé », souligne ici Robert Dantzer.

Comment les professionnels de l'élevage ont-ils abordé le bien-être ? Les éleveurs comme les vétérinaires se sont initialement préoccupés du stress et de la souffrance engendrés par les systèmes de productions plutôt que de bien-être. « C'était le bien-être vu sous son côté négatif, c'est-à-dire l'absence de bien-être que l'on percevait » précise le chercheur. Avec toutes les répercussions que l'on connaît : la souffrance et le stress ont des conséquences immédiates en termes de sanctions sur la carcasse, des répercussions sur la qualité du produit fini, par exemple les problèmes de viande « pisseuse » ou de viande à « coupe sombre » consécutifs au stress trop important des animaux lors des transports vers les lieux d'abattage. Ces problèmes étant « péjoratifs par rapport à l'objectif ultime économique de l'animal de

rente », on cherchait, à l'époque, à y remédier au moyen de réponses vétérinaires classiques, comme l'administration de tranquillisants – on méconnaissait alors les effets des résidus – ou encore par la sélection génétique. « Faute d'agir sur le problème », on apportait des éléments correcteurs sur l'animal. Puis, on a commencé à parler de bien-être, « un terme plus positif ». Mais comment le décrire ? Nous le décrivons spontanément tel que nous le percevons pour nous-mêmes. En première approximation, on peut considérer des critères tels que l'absence de stress, de peur, de froid, de faim, de soif ou la possibilité de se mettre à l'abri des prédateurs ; ou encore le fait d'être en bonne santé ou la possibilité de pouvoir faire « ce dont on a envie ». Pour l'animal, ce dernier critère pourrait se traduire par la possibilité de réaliser ses comportements naturels : pouvoir fouiller le sol avec son groin pour un cochon, pouvoir creuser un terrier pour les renards élevés pour leur fourrure... De telle sorte que « la privation d'un besoin comportemental irait à l'encontre du bien-être de l'animal ». L'animal est un être actif, il est organisé pour réaliser un certain nombre de comportements. Par exemple, la recherche de nourriture occupe une grande partie de son temps, tout comme ces comportements « véritablement utilisateurs » de l'espace, tels que les bains de poussière chez les poules. En élevage ces activités disparaissent, l'aliment est distribué et la place disponible n'est pas suffisante pour permettre ces comportements spécifiques des animaux. L'animal s'ennuie et va alors reporter son attention sur ce qui est disponible dans son espace de vie, sur ses congénères, sur les parois de sa loge, et va s'engager dans un certain nombre de comportements qui peuvent lui être néfastes, ce qui peut amener l'éleveur à recourir à des méthodes perçues comme cruelles. Les hommes taxent l'animal de stéréotypie (7), le punissent en le mutilant, alors que c'est nous qui l'avons mis dans cette situation. Sécurité sanitaire, hygiénique, alimentaire, confort physique et 'émotionnel', liberté d'exprimer son répertoire comportemental... tous ces éléments participent à la définition du bien-être animal. Mais ils ne suffisent pas à rendre la complexité de cette notion.

**« Nous avons tous une notion intuitive du bien-être, celle de notre relation avec le monde, plus ou moins contraint, qui nous entoure. Pour l'animal d'élevage, il se résout par la conjonction de trois facteurs. »**

Premier facteur, le contexte socioculturel, qui définit l'éthique des relations homme-animal, est bien entendu très déterminant pour décrire la notion de bien-être. Second facteur, le système d'élevage, ce qu'il permet ou ne permet pas, le degré de contraintes exercé sur l'organisme animal. Dernier facteur, l'organisme animal lui-même, puisque nos animaux possèdent un programme que l'on qualifie, un peu pompeusement, de psychobiologique. Ce programme se déroule dans le corps mais aussi dans le cerveau de l'animal, dont les comportements sont certainement l'expression externe d'émotions, de sentiments, de cette fameuse sensibilité qu'on lui prête. « Le bien-être va se trouver à la convergence de ces trois ensembles de facteurs, le monde socioculturel, le monde des pratiques de l'élevage et le monde de l'animal ».

« Et nous les scientifiques, qui sommes à l'extérieur de l'animal, nous allons chercher à apprécier ce bien-être tel qu'il ressort dans les expressions de l'animal, au travers de son fonctionnement organique et de son fonctionnement mental. Ce bien-être est en quelque sorte une unité de mesure permettant d'apprécier les différents systèmes d'élevage. C'est à ce petit jeu, si je puis dire, que se livrent les experts agronomes ou vétérinaires qui passent au crible de l'analyse critique les différents systèmes d'élevage pour, au bout du compte, essayer de déterminer quels sont les systèmes qui exercent le moins de contraintes sur l'organisme animal ».

Pour identifier concrètement les systèmes d'élevages les moins contraignants pour l'animal, encore faut-il disposer de critères, d'indices permettant d'évaluer ce bien-être animal. Cette gamme d'indicateurs peut intégrer des facteurs liés aux pathologies, à l'observation du taux

de mortalité ou les indices de performances zootechniques. Il s'agit ainsi d'examiner si l'animal grandit bien, grossit bien, s'alimente bien, etc. « Pourtant ces performances zootechniques ne suffisent pas à rendre compte du bien-être », constate R. Dantzer. Des animaux donnant entière satisfaction au plan zootechnique peuvent souffrir. L'exemple typique reste le cas des Poulets de Chair à croissance rapide, qui souffrent fréquemment de problèmes d'arthrite associés à leur trop fort développement musculaire. Au delà de cette palette d'indicateurs d'ordre physiologique, sanitaire ou zootechnique, Robert Dantzer rappelle que d'autres critères tels que la notion de « besoins comportementaux » entrent en ligne de compte.

Finalement, « cette notion de bien-être animal a une réalité, ce n'est pas uniquement un terme. Elle peut être mesurée, quantifiée. Aujourd'hui, nous comparons les différents systèmes d'élevage les uns par rapport aux autres pour essayer de déterminer ceux qui respectent le bien-être et ceux qui retentissent de façon négative sur le bien-être des animaux. Au bout du compte, la Communauté Européenne cherche à sélectionner des systèmes d'élevage qui, dans les différents pays de la Communauté, sont respectueux du bien-être. Pour qu'au bout du compte, un consommateur qu'il se trouve en Suède, en Espagne, en Italie ou en Irlande, puisse manger un animal dont non seulement le produit obéit à des qualités sanitaires et organoleptiques, mais également à des qualités éthiques. »

(1) Robert Dantzer ajoute que cette tendance n'est d'ailleurs pas spécifique aux produits alimentaires. « On aura éventuellement la même exigence pour des vêtements, pour les chaussures d'une marque, etc.»

(2) Dans l'ouvrage « Le stress en élevage intensif » publié chez Masson, en 1979, Robert Dantzer et Pierre Mormède ont calculé la surface allouée aux principaux élevages au sol. Le constat est clair : « La surface occupée par un animal, qu'il soit debout ou couché les pattes repliées, ne lui permet pas d'exercer ses activités naturelles. »

(3) La fragmentation de la vie de l'animal correspond à une parcellisation du travail des éleveurs : naisseurs, engraisseurs, transporteurs pour le post-sevrage ou le sevrage, transporteurs vers l'abattoir... L'animal est manipulé à de nombreuses reprises. En production porcine, par exemple, les éleveurs tentent de synchroniser les chaleurs des truies dans des conditions pas très faciles ni pour l'animale, ni pour l'homme.

(4) Il s'agit notamment du débecquage des poules pour qu'elles ne se donnent pas des coups de bec, de la section des canines des porcelets afin qu'ils n'abîment pas les tétines des truies, de la section des queues des porcs pour qu'ils ne se mordent pas ou encore de la castration plus ou moins tardive des mâles pour que le produit fini n'ait pas le goût du verat...

(5) Convention européenne sur la protection des animaux dans les élevages.  
Journal officiel n° L 323 du 17/11/1978

(6) Ainsi, l'animal est élevé pour être mis à mort, puis être consommé... Le tuer, en soi, n'est pas un acte de cruauté, mais sans l'étourdir, le devient. Lui crever les yeux est cruel, car cela échappe à l'utilité pour laquelle il est élevé. Gaver un animal est-il cruel ? Pour un collègue de Robert Dantzer qui enseigne l'éthique, « il ne sert à rien de discuter du bien-être des animaux gavés, le gavage en lui-même étant un acte barbare puisqu'on prive l'animal de la liberté fondamentale de s'alimenter. C'est un point de vue.»

(7) Stéréotypie, psychopathologie Tendence à conserver la même attitude, à répéter le même mouvement ou les mêmes paroles. *Stéréotypie des schizophrènes.* (définition Le Robert)

## **Parlons-en**

Les grandes lignes du débat.

### **Ne pas mélanger les interrogations**

Depuis les récentes crises alimentaires, le monde de l'élevage évolue dans un climat particulièrement sensible. Aussi était-il tentant, pour nombre de citoyens présents, d'évoquer à la faveur de ce débat sur le bien-être des animaux d'élevage leurs inquiétudes élargies de manière plus globale au 'modèle productiviste' moderne de production animale : interrogations sur l'alimentation du bétail, sur les conséquences néfastes des élevages 'hors-sols' sur l'environnement, sur les risques au plan de la santé publique... Les éleveurs quant à eux ont d'emblée exprimé leur crainte de voir les multiples interrogations se mélanger. En préalable à un débat constructif, ils ont tenu d'une part à témoigner de leur attachement à leur métier, à leurs bêtes – « je me lève la nuit pour aller faire vêler mes vaches » lançait l'un d'entre eux – et, d'autre part, à rappeler les progressions acquises, tant en matière de protection sanitaire des consommateurs que de réglementation encadrant les conditions de vie de nos animaux d'élevage. « Il convient d'abandonner certains clichés » argumente Bernard Moules, agriculteur. « En matière de garanties sanitaires de notre alimentation, nous atteignons un niveau jusqu'ici jamais égalé ». Par ailleurs, poursuit-il, si nous avons connu « des élevages de veaux en batterie et des poules<sup>1</sup> en cages grillagées », nous avons depuis progressé au plan réglementaire, avec par exemple l'obligation d'assurer aux animaux une « surface minimale ». Nombreux sont ceux qui reconnaissent volontiers ces progrès, y compris dans le rang des défenseurs des animaux. Les éleveurs ont majoritairement adopté une attitude pondérée, tout en restant ouverts au dialogue. Ainsi pour B. Moules, l'intérêt d'un tel débat réside dans le fait de « pouvoir échanger tranquillement et de voir comment les uns les autres peuvent se rapprocher et faire évoluer leurs positions. Il s'agit de se comprendre ».

### **Une problématique récente, de nouvelles connaissances à acquérir**

Les représentants du monde de l'élevage ont rapidement replacé le 'modèle agricole productiviste' dans le contexte historique qui lui a donné naissance. Tout le monde a évolué, les producteurs comme les consommateurs. Un éleveur rappelle qu'« autrefois on ne se préoccupait pas du bien-être animal. La question était plus de savoir si on allait pouvoir manger ». En effet au lendemain de la guerre, les agriculteurs ont été investis de la mission d'atteindre au plus vite l'autosuffisance alimentaire. C'est une fois cette autonomie alimentaire atteinte - et elle ne concerne encore qu'une partie restreinte du globe précise un éleveur - que nous nous sommes préoccupés du bien-être animal. Dans les années 50, il fallait donc produire coûte que coûte et à moindre prix. C'est dans ce « contexte bien particulier » et sous l'impulsion d'une recherche agronomique en plein essor que le modèle productiviste est né, rappelle Robert Dantzer. La priorité absolue était de mettre en place des dispositifs d'élevage productifs et rentables. Ainsi poursuit-il, c'est sur les fonctions de reproduction, de nutrition et sur la médecine vétérinaire que se sont naturellement portés les efforts de recherche. Nous avons privilégié ces secteurs d'acquisition des connaissances et avons négligé, « de manière pragmatique » l'organisme animal lui-même. En conséquence, la recherche agronomique accuse un retard considérable dans la connaissance du comportement

---

<sup>1</sup> L'union européenne a décidé le 15 juin 1999 d'interdire l'utilisation des cages en batterie pour les poules pondeuses à partir de 2012

et du bien-être animal en élevage, affirme le chercheur. Mais cela signifie dans le même temps, poursuit-t-il, que nous disposons d'un vaste « espace de progrès » en la matière.

### **Des réglementations, pourquoi, comment ?**

De manière générale, la demande sociale est souvent prise comme point de départ pour établir diverses réglementations. La demande en matière de bien-être animal s'est matérialisée par la mise en place de dispositifs réglementaires contrôlant les pratiques d'élevage. Les vétérinaires de l'administration de l'agriculture, qui ont à charge de les faire appliquer, se situent « à la charnière de ces deux mondes que sont celui des éleveurs et celui des consommateurs ». La législation en matière de bien-être animal répond nous expliquera M. Abadie, Directeur des Services Vétérinaires sur le département des Hautes-Pyrénées, à la nécessité de concilier des réalités économiques et l'exigence de garantir aux animaux des conditions de vie acceptables. Les DSV<sup>2</sup> s'appliquent à faire passer le message aux éleveurs « qu'un animal bien dans sa peau, dans son cuir, produit bien ». Mais la question de la mise en place de nouvelles normes ne se posent pas partout dans les mêmes termes. Elle peut être plus difficile à mettre en œuvre et plus risqué économiquement selon les types d'élevage concernés. Or il faut pouvoir faire face à la concurrence, celle existante au plan national et celle provenant d'autres pays aux normes moins rigoureuses. Enfin, normes et réglementations peuvent avoir des effets pervers : au regard des investissements requis, seuls les plus gros subsistent sans difficulté. Comment maintenir alors petits et moyens producteurs? « De la même façon que l'industrie automobile a été capable d'intégrer de nouvelles normes environnementales ou de sécurité, l'élevage industriel est tout à fait capable d'intégrer de nouvelles contraintes sur le respect du bien-être animal » évoque à ce propos R. Danzter. Aussi, si les images d'animaux entravés qui ont choqué un grand nombre d'entre nous « appartiennent au passé » - et nombreux étaient ceux à le reconnaître, y compris dans le rang des défenseurs des animaux -, la question du bien-être animal en élevage ne peut être éludée compte tenu du « sens vers lequel l'économie nous pousse » signale le conférencier. Une tendance générale à la concentration et à la réduction du nombre des unités d'élevages, rappelant à ce propos les « grands ensembles industriels qui vont se construire en Amérique et en Europe de l'Est ». Dans ce système évolutif global où les forces économiques induisent un certain nombre de démarches productivistes et la disparition progressive des petites et moyennes exploitations, il nous appartient de « ne pas laisser faire n'importe quoi en terme de condition de vie pour les animaux » lance-t-il.

### **Une problématique économique**

De quels impératifs économiques s'agit-il ? Celui d'assurer aux éleveurs, dans le cadre de leur activité professionnelle, un revenu leur permettant de vivre convenablement, « comme tout le monde », selon l'un d'eux, mais aussi celui de fournir aux consommateurs un produit fidèle à leurs attentes, c'est à dire un produit sain, de qualité et bon marché, pour M. Abadie. Pour les éleveurs, la contradiction est là, car la qualité a un coût, les aménagements pour un meilleur respect du bien-être animal aussi, sauf que le consommateur 'moyen' ne semble pas prêt à payer. « Force est-il de constater que les hard-discounters ne désemplissent pas » constate C. Dubarry, éleveur. Aussi, si une part des consommateurs réclame des produits éthiquement plus acceptables, il ne faut pas perdre de vue que le prix demeure primordial pour d'autres. L'élevage est avant tout une activité économique reposant sur la confrontation de l'offre et de la demande, ce qui se traduit par une exigence de

---

<sup>2</sup> Directions Départementales des Services Vétérinaires



compétitivité à laquelle il n'est pas envisageable de se soustraire. Les incitations économiques en matière de bien-être animal demeurent faibles, et les 'marges de manœuvre' des éleveurs ne sont pas extensives. Cette logique économique, les défenseurs de la protection animale ne la déconsidèrent pas. « Mais il va falloir concilier » ces impératifs avec des techniques « beaucoup plus acceptables au plan éthique » indiquait Jacqueline Guillaume de la Fédération Nationale contre le Martyr des Animaux.

### **Un bien-être acceptable par les animaux eux-mêmes, un bien-être acceptable par tous les citoyens**

Nécessité de garantir aux animaux un bien-être acceptable, mais acceptable pour qui ? Acceptable par eux, et acceptable par la société nous suggère M. Abadie. Que signifie un bien-être acceptable par les animaux ? Cela fait appel à notre connaissance de ce qu'ils sont, dans leur fonctionnement biologique, dans leur fonctionnement cérébral. Réfléchir au bien-être animal c'est réfléchir l'adaptation de nos dispositifs à ce que sont les animaux rappelle R. Dantzer. « Le simple fait de les observer », d'analyser leurs comportements, nous renseigne sur les moyens à mettre en œuvre pour faire évoluer nos systèmes d'élevage. « Il faut à présent repenser les dispositifs du point de vue de l'animal. Avez vous déjà vu dans la nature des loges carrées ? ». En nous intéressant par exemple à l'ergonomie des installations, nous pouvons déjà intervenir favorablement sur le bien-être des animaux précise R. Dantzer. Dans certains cas il sera possible de remanier l'agencement du dispositif à moindre frais, dans d'autres c'est l'ensemble du procédé qui devra être réaménagé, bâtiments compris. Assurer aux animaux « un bien-être acceptable par la société » évoquait également M. Abadie – « Car nous sommes bien confrontés aussi à un problème d'ordre sociétal, d'autres pays à l'économie bien plus libérale que le nôtre ne se posent pas nécessairement cette question du bien-être animal ». L'équation n'est pas simple à résoudre, l'acceptabilité sociale des techniques utilisées en élevage est liée aux représentations que chacun se fait de l'animalité et de la nature des rapports homme-animal. Ces représentations, fruits de notre sensibilité individuelle, s'élaborent également sur la base de nos références socioculturelles au sens le plus large, y compris philosophiques et religieuses, sur la base de nos références de vies singulières. Dans notre diversité, nous ressentons des 'niveaux' variables de compassion envers les animaux. Aussi, la réalité des élevages industriels ou 'intensifs' se compare pour un certain nombre d'intervenants aux « travaux forcés », aux « camps de concentrations » ; cette dernière image, particulièrement douloureuse, nous plaçant d'ailleurs sans doute devant ce qui est le plus choquant finalement dans l'élevage - la mise à mort -, indique R. Dantzer. « Des porcs hurler en allant à l'abattoir, vous savez, j'en ai entendu, et ça marque » témoignait Mlle Bacquet. Mais quand certains circonscrivent leurs exigences à des considérations relatives à la qualité de vie ménagée aux animaux en élevage (espace, soin, 'rythme de production' raisonnable pour l'organisme, absence de souffrance physique, de mutilations etc.), d'autres rejettent définitivement cette composante de l'agriculture qu'est l'élevage : « L'alimentation carnée est une erreur philosophique et alimentaire » considère M. Barbier, ancien enquêteur à la SPA nationale. La notion de liberté, indissociable pour certains de la nature humaine, s'étend pour d'autres au monde animal. « Comment peut-on s'interroger sur le bien-être animal quand on prive un animal de liberté ? » s'interroge Bernard Jacquet de l'association One Voice. Il est ainsi des sensibilités qui n'admettent pas ce mode de rapport à l'animal qu'est l'élevage. Le débat pose au fond la difficile question éthique de ce que l'homme prétend imposer à l'animal.

## **En conclusion**

Quelles alternatives peuvent s'offrir à nous au futur ? interroge finalement R. Dantzer. Les progrès de la science permettront peut-être un jour de dissocier définitivement l'animal de la production carnée. On pourrait imaginer « un dispositif de production industriel de fibres musculaires » ou encore des « cultures de mamelles ». Ces évolutions devraient permettre aux « tenants du régime carnivore », de consommer leur viande en toute quiétude. Mais, il ne s'agit là que de perspectives encore lointaines. En attendant, il reste des connaissances à acquérir pour adapter au mieux nos élevages aux animaux que nous produisons.

## **dans l'air du temps**

Signe tangible de la montée des préoccupations des citoyens vis-à-vis du respect de l'animal, les Premières Assises de la Protection Animale se sont déroulées début juin 2001 à Paris, sous le haut patronage de Raymond Forni, Président de l'Assemblée Nationale. Réunissant une large palette d'intervenants de tous horizons – politiques, biologistes, philosophes, chercheurs, enseignants, associatifs, vétérinaires, éthologues, sociologues, écrivains, artistes... - , elles ont été le lieu d'une réflexion globale autour de la place contemporaine de l'animal dans la nature. De la protection de la faune sauvage aux pitbulls en passant par le bien-être animal dans les élevages industriels, ces deux journées de débats ont débouché sur un temps fort, la signature d'une charte de la protection animale.

Six mois plus tard, 15 jours avant l'ouverture du traditionnel Salon de l'Agriculture, Jean Glavany, alors ministre de l'Agriculture et de la Pêche, annonçait une série d'initiatives en faveur de la protection animale. Parmi elles, la présentation d'une *Charte des principes fondamentaux de la relation entre l'homme et l'animal* assortie d'un plan de communication à diffusion nationale, parue dans un fascicule de 50 pages à vocation pédagogique, résumant les devoirs et obligations de tout propriétaire ou détenteur d'animaux. Outre ces mesures en faveur du développement d'une 'culture' française de la protection animale, le ministre annonçait d'autres mesures, dont l'instauration par décret de Comités Départementaux en matière de Protection Animale (J.O. du 21/02/02). Ces nouvelles instances consultatives, présidées par les préfets, seront le lieux d'échanges sur les problèmes spécifiques ou généraux qui peuvent se poser en matière de protection animale à l'échelle du département. Réunissant de nombreux partenaires (administratifs, professionnels, associatifs...), elles ménagent un espace de concertation au minimum bisannuel entre les divers acteurs départementaux de la protection animale.

Enfin, s'agissant des 'chantiers' législatifs européens en cours en matière de protection des animaux d'élevage, ils portent sur trois points : mise en place de conditions de protection pour l'élevage des poulets de chair - la Commission devrait prochainement présenter une proposition spécifique au Conseil, sur la base des conclusions d'un rapport du Comité Scientifique de la Santé et du Bien-être des Animaux<sup>1</sup> ; modification de la législation sur la protection des porcs avec de nouvelles règles en matière d'élevage intensif<sup>2</sup> - interdiction des truies à l'attache, du confinement de truies gestantes en stalles individuelles, interdiction des procédés de mutilations les plus inacceptables, règles pour améliorer les conditions de vie des porcs et des porcelets telles qu'une taille minimale des enclos des truies, l'accès permanent obligatoire à des matériaux de fouissage et à des aliments fibreux, le niveau de bruit, les exigences d'éclairages ... Ces nouvelles règles seront applicables à compter du 1er janvier 2003 ; enfin, concernant l'élevage des oies et des canards, notamment dans le cadre de la

---

<sup>1</sup>C.S.S.B.A. : Ce comité scientifique indépendant se compose d'un groupe d'experts qui fournit à la Commission des avis dans le domaine de la protection des animaux. Il examine l'ensemble des données scientifiques et informations actuelles disponibles et assiste la Commission dans l'élaboration des dispositions législatives et d'autres propositions par l'intermédiaire de recommandations scientifiquement fondées.

<sup>2</sup> Janvier 2001, adoption par la Commission Européenne d'une communication sur l'élevage intensif des porcs et d'une proposition visant à modifier la législation actuelle sur la base des recommandations du comité scientifique compétent et des expériences pratiques acquises par les États membres. Conseil Agricole Européen du 19 juin 2001, accord politique sur une nouvelle directive modifiant les règles législatives actuelles sur la protection des porcs. Sources : *europa*, l'union européenne en ligne, [europa.eu.int](http://europa.eu.int) ; le site du ministère de l'agriculture et de la pêche, [www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr) .

production de foie gras - la directive 98/58/CE définit les grands principes de protection animale de toutes les espèces utilisées en élevages. Elle fixe les conditions de protection devant être appliquées aux différents types de production, y compris celle du foie gras. Elle constitue également une base juridique pour les mesures communautaires qui sont proposées à partir de recommandations adoptées dans le cadre de "la Convention européenne sur la protection des animaux dans les élevages", et si cela est nécessaire à la mise en œuvre uniforme au niveau communautaire de ces recommandations. Des recommandations concernant l'élevage de canards et d'oies, y compris en vue de la production de foie gras, ont été adoptées dans le cadre de cette convention en juin 1999. Si cela s'avère nécessaire, la Commission présentera au Conseil des propositions adéquates en vue de la mise en œuvre uniforme au niveau communautaire de ces recommandations.  
(sources : [www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr) ; [europa.eu.int](http://europa.eu.int)).

## Pour en savoir plus

### Du même auteur

#### **Le stress en élevage intensif**

Robert Dantzer, Pierre Mormède, Edition Masson, 1979.

#### **Les animaux d'élevage ont-ils droit au bien-être ?**

Florence Burgat avec la collaboration de Robert Dantzer ; Editions INRA, Collection : Un point sur..., 2001.

Les systèmes productivistes ont engendré une profonde mutation des conditions de vie des animaux : enfermement, augmentation de la taille du troupeau, réduction de la surface au sol et rupture précoce des liens sociaux. Ce qui caractérise avant tout l'animal, à savoir d'être vivant et sensible, n'a pas pour autant disparu. Comment dès lors éluder la question de la légitimité des traitements auxquels il est soumis en élevage industriel ? Cet ouvrage collectif fait le point sur les conceptions de l'animal qui sous-tendent un tel système et interroge la nature des recherches conduites au titre du bien-être animal. Il apporte en outre un éclairage sur les principales questions juridiques, éthiques et philosophiques qui entourent le statut des animaux.

#### **Les émotions**

Robert Dantzer, Edition PUF, Collection Que sais-je ?, 1993.

Comment définir les émotions ? Comment sont-elles produites ?

#### **L'illusion psychosomatique**

Robert Dantzer, Editions : Odile Jacob, 1989 ; Points, Seuil, 1992.

Ouvrage sur les relations stress-maladie.

**Introduction à la psychologie de la santé**, avec M. Bruchon-Schweitzer, Puf, 3<sup>e</sup> édition, 2002.

### Pour mieux comprendre...

#### **De Jocelyne Porcer, chercheuse à l'Inra, passionnée par l'élevage**

##### **- Eleveurs et animaux, réinventer le lien**

(préface de Boris Cyrulnik), Puf, Partage du savoir 2002

Contre un monde désincarné et désenchanté, dans lequel "on produit des cochons comme on produit des chaussures", ici ou ailleurs, et contre une société dans laquelle ni les éleveurs ni leurs animaux n'auront bientôt plus de place, il nous appartient collectivement d'apprendre à travailler avec les animaux d'élevage autrement, de réinventer le lien.

##### **- La mort n'est pas notre métier**

L'aube, 2003

Un livre sur les éleveurs, les animaux d'élevage et le monde de la campagne. Une réflexion sur ce que nous avons fait de l'animal et, au fond, sur ce que nous faisons du vivant.

##### **- Bien-être animal et travail en élevage**

Educagri-Inra Editions, Paris, 2004

##### **- Un cœur battant dans la viande**

Article paru dans ruralia 2000-06

<http://ruralia.revues.org/document.html?id=144>

## **De Florence Burgat**

### **- La protection de l'Animal**

Édition PUF, Collection "Que sais-je?", 1997.

Petit guide de la protection animale en France: législations en cours, règlements officiels, chartes et déclarations, principales associations, problèmes pratiques posés aux propriétaires d'animaux. Tout ce que vous voulez savoir sur la protection animale.

### **- L'animal dans nos sociétés**

La Documentation Française, Collection Problèmes politiques et sociaux, n° 896, Paris, 2004  
Ce dossier décrit les diverses utilisations qui sont faites des animaux et l'évolution des législations dans tous les domaines qui les concernent. Il présente le débat philosophique qui sous-tend la question des frontières entre l'humanité et l'animalité et éclaire les enjeux liés aux divers aspects du statut juridique de l'animal, de ses droits et de sa protection.

## **De Jean-Christophe Vincent**

### **- L'abattage des animaux d'élevage : in-montrable ? À propos des rencontres de Rambouillet**

Un article paru dans Ruralia 200-06

<http://ruralia.revues.org/document143.html>

### **- La mise à mort des animaux de boucherie : un révélateur des sensibilités à l'égard des bêtes à l'époque contemporaine**

Paru dans *Cahiers d'histoire*, numéro 1997-3/4

<http://ch.revues.org/document.html?id=311>

## **L'élevage en France : 10 000 ans d'histoire**

R. Jussiau, L. Montmeas, J-C. Parot, M. Meaille ; educagri éditions, 1999, Tous publics.

Alors que l'élevage français, le plus riche et le plus diversifié d'Europe semble atteindre aujourd'hui les limites du « système productiviste », cet ouvrage retrace les épisodes de mobilisation de la « ressource animale » par nos civilisations, depuis les premières domestications jusqu'à l'état des relations hommes-animal dans notre société occidentale postindustrielle. Fruit d'un travail largement pluridisciplinaire, cet ouvrage représente une synthèse historique largement accessible à tous publics.

## **[www.tours.inra.fr/BienEtre](http://www.tours.inra.fr/BienEtre)**

Le site d'AGRI BIEN-ETRE, structure de l'INRA consacrée au bien-être animal. Ses actions prioritaires sont orientées vers l'étude et l'évaluation scientifique du bien-être accessible à nos animaux d'élevage (émotion et cognition), vers l'étude des émotions liées aux ruptures sociales inhérentes aux modes d'élevage, et enfin vers l'étude de la douleur engendrée par les pratiques d'élevage, dans l'optique de proposer des solutions palliatives destinées à supprimer ou limiter ces douleurs en élevage. On trouve sur le site une présentation complète de la structure, ses actions, ses coopérations, une lettre d'actualité périodique sur le sujet, ainsi qu'une rubrique permettant de prendre connaissance des réglementations en vigueur en matière de protection animale. Vous y trouverez également des liens vers un certain nombre de sites d'associations de protection des animaux.

## **[europa.eu.int](http://europa.eu.int)**

L'union européenne en ligne : incontournable pour s'informer sur la législation en vigueur, les textes fondamentaux, les initiatives en cours. Pour ce faire, aller sur l'onglet *Institutions*, puis *Commission*, puis *Sécurité Alimentaire* pour consulter finalement la rubrique *Bien-être animal*.

[http://www.europa.eu.int/comm/food/fs/aw/index\\_fr.html](http://www.europa.eu.int/comm/food/fs/aw/index_fr.html)

### **Oeuvre d'assistance aux bêtes d'abattoirs, OABA**

<http://www.oaba.asso.fr/>

Les derniers textes législatifs français et européens sur le transport, l'abattage, les campagnes de sensibilisation, le classement des éleveurs les plus respectueux... et de nombreux liens vers d'autres associations de protection des animaux

OABA, Maison des Vétérinaires,  
10, Place Léon Blum - 75011 Paris  
Tél. 01 43 79 46 46 – Fax. 01 43 79 64 15

### **www.pmaf.org**

Le site de l'association Protection Mondiale des Animaux de Ferme, branche française de la Compassion In World Farming (CIWF). Cette association mène des campagnes d'information et de sensibilisation du public sur les conditions de vie des animaux de l'élevage industriel. On trouve sur le site une présentation de l'association, de ses actions, de ses moyens, de ses objectifs, ainsi qu'une rubrique de documentation sur les élevages industriels, et enfin à lire les communiqués de presse de la PMAF : l'actualité de la défense des animaux de ferme.

### **Parlez-moi d'élevage : analyse de représentations d'éleveurs**

Sylvie Sens, Véronique Soriano, Educagri éditions, 2001, public : amateurs, enseignants, formateurs, conseillers en élevage.

Au travers de l'analyse des représentations que les éleveurs se font de l'élevage et de celles que chacun d'entre nous s'en fait, à la lumière du travail complémentaire d'une zootechnicienne et d'un ethnologue, cet ouvrage invite le lecteur à s'interroger sur la relation homme-animal, sur la part animale de l'humanité.

### **La plus belle histoire des animaux**

P. Picq, J.P. Digard, B. Cyrulnik et K. Lou Matignon ; Edition Seuil, Paris, 2000, Tous publics.

Sous la forme d'entretiens menés par un journaliste avec de grands spécialistes, cet ouvrage fait le point sur l'état de nos connaissances sur le monde animal, et permettra au lecteur, notamment à la lumière des récentes découvertes, de mieux cerner la nature des animaux. En retraçant l'histoire de l'évolution des espèces animales, et celle de nos rapports à elles, le livre met en évidence à quel point nos sorts ont été intimement liés et à quel point ils le sont encore. A une époque où les dernières découvertes scientifiques brouillent la frontière que l'on voulait étanche entre le monde animal et les hommes, une petite 'révision' de ce qui nous rapproche et de ce qui nous distingue d'eux pourra nourrir la réflexion du lecteur sur l'animalité et sur la place des hommes dans la nature.